



## Education à la prévention des discriminations

### Hypothèses de base

#### 1. Les concepts importants

Constitue une **discrimination** tout acte comportemental ou verbal négatif, individuel-collectif ou institutionnel, opéré contre des personnes physiques en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à un groupe donné, une ethnie ou une religion déterminée.

Les discriminations s'appuient sur différents fonctionnements psychologiques inhérents à la personne humaine. Ainsi, **la catégorisation sociale** est un phénomène inconscient et universel par lequel toute information nouvelle est perçue, mémorisée et traitée à travers le filtre de certaines connaissances acquises, selon un principe d'assimilation entre objets présentant des points communs. Nous rangeons dans certaines « boîtes » (les catégories) des objets qui se ressemblent, qui ont la même fonctionnalité ou qui sont rapprochés par un contexte donné. Quand nous rencontrons un objet nouveau, nous activons automatiquement la catégorie qui s'en rapproche le plus. Nous sommes en mesure de reconnaître l'objet facilement et surtout d'adopter le comportement qui nous semble être le plus adéquat. Il en va de même avec les personnes qui, à leur tour, sont classées dans des « boîtes » selon un principe de similitude et de généralisation. Cette classification s'appuie également sur notre besoin d'équilibre, de protection; elle nous permet de 'gérer' nos insuffisances en matière de **tolérance à l'ambiguïté**. Se protéger contre nos angoisses consiste à nous rendre aptes à prédire le futur afin d'être en mesure de le contrôler. Tout ce qui est inconnu ou inexplicable est une source de stress. Dès lors, nous construisons des catégories comme des stratégies de contrôle afin de nous rassurer.

Cette catégorisation met en marche des constructions mentales telles que **les stéréotypes**, qui sont des ensembles de croyances relatives aux caractéristiques ou aux attributs d'un groupe (ex. : tous les Suédois sont grands et blonds, les Italiens sont des séducteurs...). Cette stéréotypie est

inévitables car nos aptitudes à traiter l'information ne sont pas infinies et nous disposons de facultés qui ne nous permettent pas de percevoir et de mémoriser le monde qui nous entoure dans sa globalité. Sans les stéréotypes, nous aurions de grandes difficultés à percevoir les autres et à interagir avec eux. Cependant, nous ne devons pas oublier que le simple fait de ranger les objets dans des catégories de similitudes nous amène à forcer la ressemblance entre des éléments pourtant différents.

**Les préjugés** font également partie du processus de discrimination. Comme son nom l'indique, le préjugé est une attitude qui consiste à « juger avant ». Il comporte donc une dimension affective, une prédisposition à agir d'une certaine façon envers les membres d'un groupe.

Des discriminations sont marquées chez certains individus par un **besoin et une envie de pouvoir, de suprématie**. Ceux-ci trouvent leur place dans une **estime de soi** mal calibrée : soit les discriminateurs se voient « au-dessus » du commun des mortels et surtout de communautés qu'ils stigmatisent, soit leurs actes discriminatoires sont le résultat d'un sentiment de malaise, de peur, voire de défense, et sont causés par une estime de soi trop faible.

La **situation économique défavorable** dans un pays, une région peut également renforcer les discriminations. Ainsi, si le taux de chômage augmente dans un pays atteint par la crise économique, il est aisé de remarquer comment et combien une partie de la population souvent d'origine immigrée est stigmatisée et discriminée verbalement et physiquement. Faut-il rappeler qu'actuellement les partis politiques en Europe, notamment d'extrême-droite, instrumentalisent la question renforçant ainsi dangereusement le phénomène de bouc émissaire qui vise l'immigration comme cause majeure du chômage, de la délinquance et de l'insécurité dans nos pays ? Cet argument avait déjà été utilisé lors de la montée du pouvoir du parti nazi en Allemagne dans les années '30-'40.

## **2. Les outils déjà existants pour lutter contre les discriminations et les prévenir**

Un large **dispositif juridique** a été mis en place depuis de nombreuses années pour lutter contre la discrimination et sanctionner son émergence. Un grand nombre de discriminations sont interdites par la Charte des Nations Unies de 1945, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, la Convention européenne des droits de l'homme de 1950, la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination de 1965. Ces grands principes sont réaffirmés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne du 7 décembre 2000 et dans le Traité de Lisbonne (signé le 13 décembre 2007) modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne. De nombreuses directives européennes et des législations nationales sur le sujet sont à souligner, notamment concernant la discrimination positive.

De nombreuses organisations nationales et internationales ont organisé des **actions de lutte, mais aussi de sensibilisation et de prévention de la discrimination**. La campagne du Conseil de l'Europe « *Tous différents-tous égaux* », initiée en 1995 et poursuivie en 2006-2007, vise à renforcer la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. Lutter contre les discriminations, promouvoir le dialogue interculturel, c'est le sens du message de la campagne « *Dites non à la discrimination* » du Conseil de l'Europe. *Le Livre blanc sur le dialogue interculturel*, édité par le Conseil de l'Europe en 2009 développe diverses orientations pour la promotion du dialogue interculturel, du respect et de la compréhension mutuels, sur la base des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Depuis de nombreuses années, le Programme Pestalozzi

s'inscrit dans cette voie. De nombreux modules de formations, ateliers et séminaires en Education interculturelle, en Education à la citoyenneté démocratique... ont déjà été organisés.

### **3. Pourquoi une éducation à la prévention des discriminations ?**

Il existe un écart phénoménal entre la réalité quotidienne de la discrimination sociale d'une part, les objectifs des actions entreprises par les organisations nationales et internationales et l'impressionnant arsenal juridique cité ci-dessus d'autre part. Le sentiment d'être discriminé reste bien implanté dans nos sociétés démocratiques<sup>1</sup>. Les discriminations se manifestent encore et toujours aux **niveaux intrapersonnel** (ex. : un membre de la communauté Rom se considère « moins bien » que les autres et il se trace déjà sa destinée, une femme pense que son rôle de mère est de s'occuper uniquement de ses enfants et s'interdit donc d'avoir un travail...), **interpersonnel** (ex. refus de s'asseoir à côté de telle ou telle personne dans un transport en commun vu sa couleur de peau, son origine ethnique ou porteuse d'un handicap...), **intergroupe** (ex. : intolérance et racisme, inégalité salariale entre hommes et femmes pour un même emploi, difficulté d'obtenir un logement ou un emploi pour les immigrés dits de « la deuxième ou troisième génération »...), **institutionnel** (ex. : interdiction légale du droit de vote pour certains groupes sociaux lors de certaines élections, impossibilité légale pour les porteurs du VIH de se rendre dans certains pays du monde et obligation d'effectuer un test de dépistage avant le déplacement...). Le monde de l'Ecole est pas épargné par les discriminations, sans doute portées par la « peur » dont ne se sont pas libérés les adultes et qui la transmettent à leurs propres enfants (ex. : l'intégration d'un enfant handicapé dans une classe « normale » provoque souvent des réactions de rejet...).

Nous avons décidé de focaliser notre action sur l'éducation à la prévention des discriminations. En effet, la majorité des actions jusqu'à présent entreprises se cadraient dans la gestion, la lutte contre les discriminations, donc des actions en réaction, réalisées à posteriori des phénomènes constatés. En touchant les professionnels de l'Education, l'objectif est clairement de miser sur l'impact démultiplicateur qu'ont ces professionnels sur les jeunes générations en se plaçant en amont des discriminations et en ayant un regard réflexif sur ces pratiques sociétales afin de faire vivre la démocratie.

Notre travail en éducation à la prévention des discriminations sera envisagé dans un cadre général. **Aucun accent privilégié ne sera porté à une communauté ou groupe social particulier.**

### **4. Quels sont nos objectifs pour promouvoir ce thème ?**

- Identifier les principaux concepts relatifs au sujet et découvrir les mécanismes qui les engendrent ;
- Identifier les principales aires de développement des discriminations dans le contexte de l'Education ;
- Identifier les savoir-être, savoir-faire et savoirs à développer pour prévenir les discriminations ;

---

<sup>1</sup> Selon une enquête réalisée de mai à avril 2009 dans trente pays européens, environ un Européen sur six, soit 16% de la population, affirme avoir le sentiment d'avoir personnellement subi une discrimination ou un harcèlement sur la base d'un des motifs examinés dans cette étude, à savoir le sexe, le handicap, l'origine ethnique, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions.

- Identifier et créer des stratégies pour développer les savoirs, savoir-faire et attitudes pour prévenir les discriminations ;
- Développer des activités pédagogiques pour ces savoir-être, savoir-faire et savoirs;
- Créer et assurer un travail coopératif en réseau ;
- Piloter les activités mentionnées ci-dessus...

Les participants au projet CORE ont rédigé, en 2009, une liste d'environ 80 éléments socle (savoir-être, savoir-faire et savoirs) afin d'envisager une approche transversale de la formation des enseignants. De nombreux éléments cités s'inscrivent dans nos objectifs fondamentaux :

#### **Attitudes transversales :**

- J'adhère à la déclaration des Droits de l'Homme et à l'état de droit comme structure universelle pour vivre ensemble
- Je suis convaincu(e) que partager les valeurs des Droits de l'Homme, celles de la citoyenneté démocratique et de la compréhension réciproque peut influencer les attitudes et les comportements
- Je suis convaincu(e) que l'apprentissage et l'enseignement doivent être basés sur le droit à l'égalité et à la différence
- Je veux jouer un rôle actif afin de prévenir les jugements, les préjugés et les stéréotypes dans le travail de coopération
- Je suis conscient de ma vision du monde et de ses limites et je suis capable de la remettre en question
- J'accepte de renoncer à juger les autres sur la base de préjugés et de stéréotypes
- Je suis sensible aux risques que des contenus médiatiques nuisibles représentent pour des jeunes (notamment des contenus violents, racistes, pédophiles, incitant à la haine ou à la discrimination, des programmes à contenus publicitaires dissimulés, des programmes contenant des tentatives de manipulation...)

#### **Savoir-faire :**

- Je suis capable d'identifier des attitudes, explicites ou implicites, hostiles vis-à-vis de personnes perçues comme « différentes » ; je sais développer des stratégies pour engager les élèves à s'opposer activement à toute discrimination, dans et hors de la classe, afin de garantir l'inclusion des groupes vulnérables.
- Je sais créer un environnement sécurisant et développer chez moi-même et chez mes élèves l'estime de soi, la confiance en soi et la conscience de sa valeur personnelle
- Je développe des compétences de pensée critique chez mes élèves : je les encourage à débattre, discuter, écouter et poser des questions, pour qu'ils acquièrent une confiance dans leurs capacités à argumenter ; j'explique le rôle des généralisations et leurs limites en donnant des exemples, en établissant des liens, en tirant des conclusions et en trouvant des causes

#### **Savoirs :**

- Je considère que le savoir est une construction toujours incomplète, susceptible d'être continuellement remise en question
- Je sais comment évaluer mes sources et y déceler des points de vue, des préjugés, des biais, ainsi qu'en estimer l'exactitude et la fiabilité
- Je connais les concepts-clés relatifs à la diversité et à la compréhension interculturelle (culture, identité, égalité, préjugés, stéréotypes, discrimination, racisme...)
- Je développe ma connaissance et ma compréhension des politiques internationales et des standards clés (Convention des Droits de l'Homme, Charte des Droits de l'Enfant, droit des minorités...) ainsi que la dimension historique de ces droits

## **5. Quels sont les défis et les résistances que nous pouvons prévoir ?**

Parmi les concepts envisagés durant ces modules, l'éducation à la prévention sera certainement le plus difficile à atteindre : le monde éducatif, encore trop ancré dans les savoirs, connaît des difficultés pour quitter l'aspect démonstratif. Ainsi, montrer une discrimination, aussi choquante soit-elle, est-ce réellement suffisant pour prévenir cette discrimination ? De plus, comme nous l'avons dit plus haut, la plupart des actions existantes se focalisent en aval des discriminations (gestion, lutte...). Il faudra donc veiller **à centrer en amont** les stratégies pour prévenir les discriminations.

Une difficulté importante que nous pourrions rencontrer durant les séries de modules est la résistance au changement de certains professionnels de l'Éducation :

- être capable de formuler des critiques constructives sur les activités produites et de les communiquer sans que l'autre ne se sente agressé ;
- être capable d'agir, de réagir et de coopérer ;
- être capable d'écouter l'autre sans être fermé au changement et au développement, accepter de recevoir des critiques constructives sur les activités produites...

Un autre de nos défis sera de nous assurer non seulement que les modules apporteront un nouvel éclairage dans les pratiques personnelles des participants mais encore que celles-ci seront diffusées efficacement et auront un impact réel dans les pays membres.

## **6. Comment pouvons-nous surmonter ces défis ?**

Les objectifs de ces séries de modules devraient dépasser la création d'outils pédagogiques utiles et le développement de modèles dans les programmes de formation pour créer un large réseau de participants actifs et de partenaires institutionnels visant à construire des communautés communes d'actions dans le domaine de la prévention dans l'éducation.

Ce réseau CoE pour la prévention sera structuré en micro-groupes coopératifs dont les règles de fonctionnement sont basées sur les principes de base de l'apprentissage coopératif, modèle structurel efficace. Cette démarche d'apprentissage coopératif permettra non seulement l'augmentation de la participation active dans les classes, mais nous aidera à construire un réseau plus fort et actif parmi les participants des différents états membres.

Durant les modules et les mois entre les modules, les participants travailleront en petits groupes de manière interdépendante. Chacun trouvera un(des) rôle(s) spécifique(s) à « jouer ». Un accent particulier sera porté sur la capacité de chacun à formuler des avis, des commentaires, des critiques constructives et à recevoir ceux-ci.

Au-delà de la série de modules, le CoE soutiendra les participants qui continuent à diffuser le programme localement et internationalement et les intégrera dans son réseau de professionnels de l'éducation. Notre but commun est de nous assurer que notre programme aura un impact sur les pratiques des enseignants dans les différents états membres.